

# Disclaimer du rapport de portefeuille

## Disclaimer

Le présent relevé de portefeuille constitue le rapport de Mercier Van Lanschot, dénomination commerciale de Van Lanschot Kempen SA succursale belge, dénommée ci-après « Mercier Van Lanschot », tel que défini dans le contrat de gestion de patrimoine, de gestion conseil ou le règlement général du service execution only. Ce rapport est le seul à faire naître des droits vis-à-vis de Mercier Van Lanschot.

Tous les instruments financiers mentionnés sont soumis aux règles de la Directive 2014/65/UE et des mesures de transposition y afférentes, à l'exception toutefois des liquidités, dépôts à terme et actions non cotées en bourse.

La qualification des instruments ainsi que des éventuelles mentions complémentaires relatives aux instruments (par exemple, la mention « de capitalisation » ou « de distribution » qui accompagne les fonds) est exclusivement basée sur une approche économique et financière de l'instrument en question. Cette qualification économique et financière ne porte par conséquent en aucun cas sur la qualification juridique (fiscale) de cet instrument (ou de la mention complémentaire) au sein d'une juridiction déterminée.

Les cours des titres sont les derniers cours (de clôture) disponibles ou valeurs nettes d'inventaire fournies par un fournisseur de données externe. La mention du cours ne constitue pas une indication de négociabilité (au cours mentionné) de l'instrument concerné. Si la valeur du marché n'est pas disponible, la valeur réelle (« fair value ») est mentionnée ; la valeur réelle est estimée au mieux de ses possibilités par Mercier Van Lanschot. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en EUR au cours en vigueur à la date de fin de la période de rapport.

Les informations relatives aux frais indirects et inducements sont (en partie) fournies par des tiers soigneusement sélectionnés. Mercier Van Lanschot, n'est toutefois pas responsable des informations erronées ou incomplètes fournies par des tiers. Sur demande, Mercier Van Lanschot, fournira des informations complémentaires sur les indemnités et frais ainsi que sur leur ventilation détaillée.

Le présent rapport est réputé accepté si aucune objection n'a été communiquée dans les 7 jours suivant sa remise. Pour de plus amples informations, nous vous prions de prendre contact avec votre conseiller en placement, votre gestionnaire de patrimoine ou votre private banker.